Nations Unies A/67/730

Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 116 de l'ordre du jour
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Lettre datée du 22 janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le compte rendu d'un séminaire consacré au renforcement de l'Assemblée générale, qui a réuni un groupe de représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à Tarrytown (État de New York) les 12 et 13 juillet 2012 (voir annexe). La réunion était organisée par la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation, en étroite collaboration avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Ont assisté au séminaire le Président de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, les membres élus du Bureau de la soixante-septième session de l'Assemblée et un représentant du Président élu pour la soixante-septième session, Vuk Jeremić.

Les participants ont examiné le rôle et le statut de l'Assemblée générale ainsi que les efforts déployés pour revitaliser ses travaux et ses méthodes de travail, en vue de cerner les éléments qui permettraient de la renforcer.

Plus précisément, les participants ont étudié les mesures concrètes à prendre, qu'ils ont estimées utiles au débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée.

En outre, le séminaire a été l'occasion pour les nouveaux membres du Bureau de se familiariser avec les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

Le rapport ci-joint a été établi selon les règles de Chatham House.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 116 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jarmo **Viinanen**

13-22533 (F) 110213 150213

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 22 janvier 2013 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séminaire de haut niveau pour une Assemblée générale renforcée, tenu à Tarrytown (État de New York) les 12 et 13 juillet 2012

Compte rendu et programme d'action

Introduction

La Mission permanente de la Finlande a organisé, à Tarrytown (État de New York) les 12 et 13 juillet 2012, un séminaire sur le thème « Pour une Assemblée générale renforcée », qui avait pour objet de contribuer à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Y ont participé les membres du Bureau de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, le Président de la soixante-sixième session, un représentant du Président élu pour la soixante-septième session et de hauts fonctionnaires du Secrétariat. Le discours d'ouverture a été prononcé au dîner du 12 juillet, suivi d'une séance de questions-réponses, et, le 13 juillet au matin, une série d'exposés a été suivie d'un échange de vues sur les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

Jeudi 12 juillet

Discours d'ouverture

Le discours d'ouverture a été prononcé par Vijay Nambiar au dîner offert le soir du 12 juillet. M. Nambiar a tout d'abord relevé la contribution de la Finlande à l'action visant à renforcer l'Organisation des Nations Unies, qu'illustraient la tenue du séminaire et l'organisation de rencontres analogues à l'intention des membres du Conseil de sécurité. Il a également rappelé les observations formulées par l'orateur de marque de l'année précédente, précisant que le séminaire serait l'occasion d'élargir la portée de certaines d'entre elles.

Dans une allocution intellectuellement engageante, M. Nambiar a souligné que l'Assemblée générale, en tant que seule instance véritablement représentative au monde, tenait un rôle et une position uniques dans les relations internationales, ce qu'avaient réaffirmé les États Membres au plus haut niveau, notamment au Sommet mondial de 2005. Le débat général, par exemple, était une manifestation unique en son genre et inimitable, qui permettait en outre de favoriser l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé et de nouer des relations avec les médias, ce qui était essentiel à l'heure de la communication mondiale. L'image symbolique associée à la salle de l'Assemblée générale était sans équivalent.

Au fil des années, la gamme des questions traitées et la nature du débat international mené à leur sujet au sein de l'Assemblée avaient évolué, comme le montraient les nouvelles discussions portant sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, la responsabilité de protéger, la sécurité humaine et la nécessité de préserver le patrimoine mondial. Le rôle joué par les gouvernements avait, quant à lui, conservé toute son importance. Dans le même temps, ce rôle étant désormais complété par d'autres acteurs, tels que la société

civile et les médias sociaux, l'Organisation devait œuvrer davantage à la gestion de son image. D'après M. Nambiar, l'Assemblée générale n'était jamais aussi forte que lorsqu'elle agissait au-delà des considérations politiques immédiates, par exemple lorsqu'elle adoptait des résolutions sur la commémoration de l'Holocauste, du génocide rwandais et de la traite transatlantique des esclaves.

Chaque année, le nouveau Président de l'Assemblée jouait son rôle de chef de file en donnant le ton de la session. Le Bureau du Président avait un rôle important à jouer, et le manuel établi à la soixante-cinquième session était à cet égard un outil très précieux. Le principe du roulement géographique au sein du Bureau était important, et il n'était pas envisageable de prolonger la présidence au-delà d'une année. Par ailleurs, étant donné que le Président n'était pas toujours en mesure de constituer et de maintenir un grand bureau, il serait possible de nommer au Bureau du Président un membre de haut rang de chaque groupe régional, au niveau des représentants permanents, qui pourrait ainsi entretenir des contacts avec son groupe et servir de trait d'union essentiel entre celui-ci et le Bureau. Du reste, l'orateur s'est demandé s'il n'était pas temps que certains groupes régionaux revoient leur composition.

Il importait au plus haut point que les relations entre le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale soient solides, ce dont l'actuel Secrétaire général était d'autant plus conscient qu'il avait lui-même exercé les fonctions de chef de cabinet du Président de la cinquante-sixième session. Il fallait absolument mettre cette relation à profit pour que l'Organisation des Nations Unies puisse exercer pleinement son autorité morale. Il était particulièrement intéressant de noter à cet égard que le Secrétaire général et le Président de la soixante-sixième session s'étaient rendus ensemble en Libye et en Somalie au cours de l'année précédente, ce qui n'était jamais arrivé auparavant. Ils avaient également formulé une proposition commune en vue de l'organisation, en 2015, d'une réunion de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Un outil précieux pour le Secrétaire général était son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, dont on pourrait peut-être reprogrammer l'examen, ce qui permettrait d'accorder davantage d'attention aux détails. Pour renforcer les relations entre l'Assemblée générale et le Secrétariat, il serait également envisageable d'organiser des réunions d'information périodiques qui permettraient à de hauts fonctionnaires du Secrétariat, issus par exemple du Département des affaires politiques ou du Département des affaires sociales, de renseigner les États Membres sur des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. En guise de conclusion, M. Nambiar a de nouveau insisté sur le rôle considérable que l'Assemblée générale était appelée à jouer.

Vendredi 13 juillet

Observations liminaires

Le vendredi 13 juillet, le Représentant permanent de la Finlande a ouvert la séance du matin par un résumé du discours d'ouverture de la veille, puis le Secrétariat a fait des exposés sur divers aspects des travaux de l'Assemblée générale. La séance s'est achevée par une déclaration du Président de l'Assemblée générale et une synthèse des travaux du Représentant permanent de la Finlande.

Exposé du Secrétariat : aperçu général de la soixante-septième session

Le Chef adjoint du Service des affaires de l'Assemblée générale du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Kenji Nakano, a donné un aperçu général de la soixante-septième session fondé sur le programme de travail provisoire (A/66/861 et Add.1), en accordant une attention particulière à la première partie de la session, qui comportait notamment la réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international et le débat général. Il a également mis en évidence les étapes de la procédure régissant l'adoption de l'ordre du jour, la répartition des questions et l'organisation des travaux de la soixante-septième session. Par ailleurs, il a indiqué que l'ouverture du débat général serait précédée d'une déclaration du Secrétaire général, dans laquelle celui-ci présenterait son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Le thème proposé par le futur Président pour le débat général de la soixante-septième session, sur lequel les États Membres étaient invités à faire des observations, s'intitulait « Ajustement ou règlement de différends ou de situations de caractère international par des moyens pacifiques ». M. Nakano s'est tout particulièrement arrêté sur le rôle joué par les vice-présidents durant le débat général, ceux-ci étant traditionnellement appelés à présider des réunions. Au cours de la partie principale de la session, parallèlement aux travaux menés dans le cadre des grandes commissions, l'Assemblée générale siégeant en séance plénière tiendrait des débats sur un large éventail de questions, y compris sur les rapports reçus des autres organes principaux. L'Assemblée élirait également les membres de ces organes ainsi que ceux d'un certain nombre de ses organes subsidiaires. À la soixante-septième session, il serait pour la première fois procédé à l'élection de membres du Conseil des droits de l'homme pendant la partie principale de la session, le cycle annuel de renouvellement du Conseil ayant été aligné sur l'année civile. Vers la fin de la partie principale de la session, l'Assemblée générale se prononcerait sur les rapports des grandes commissions, en réexaminant, comme à son habitude, chacune des recommandations qui y seraient formulées. En guise de conclusion, M. Nakano a brièvement évoqué la reprise de la session, au cours de laquelle l'Assemblée s'occupait d'ordinaire des questions de l'ordre du jour restées en suspens.

Débat

Au cours du débat qui a suivi, les participants ont discuté de la méthode appliquée pour examiner les rapports des grandes commissions en séance plénière, et ont notamment réfléchi à la possibilité de la rationaliser, par exemple en approuvant en une seule décision les recommandations qui avaient été adoptées par une grande commission sans être mises aux voix. Les participants ont manifesté beaucoup d'intérêt pour cette solution, constatant notamment qu'elle permettrait de gagner du temps. On a toutefois également fait valoir que chaque grande commission avait son propre mode de fonctionnement et qu'il fallait étudier soigneusement les questions de procédure qu'une telle innovation risquait d'entraîner. L'un des participants, particulièrement favorable à la nouvelle idée, a suggéré que l'Assemblée générale demande au Secrétariat de procéder à une telle étude. Également sur le plan de la procédure, un intervenant a noté que, tous les ans, l'Assemblée finissait par reporter la date de suspension de ses travaux adoptée au début de la session, et s'est demandé si une plus grande discipline de la part des États Membres ne permettrait pas de régler ce problème. Un participant a estimé que le Président de l'Assemblée générale pourrait faciliter le processus en insistant pour que la date initialement fixée soit respectée. D'autres ont toutefois fait valoir le

caractère particulier des méthodes de travail inhérentes aux délibérations de la Cinquième Commission.

Plusieurs intervenants se sont tout particulièrement intéressés au rôle des vice-présidents, et l'un d'entre eux s'est demandé si celui-ci se limitait à présider les séances en l'absence du Président. L'un des participants, qui avait précédemment exercé les fonctions de vice-président, a fait valoir que c'était effectivement le cas dans la pratique, et s'est souvenu que le Bureau ne s'était réuni qu'une seule fois au cours de la session en question – à l'ouverture –, pour examiner le projet d'ordre du jour dont il était saisi. Un intervenant s'étant enquis du mode de sélection des vice-présidents appelés à présider des séances, il a été précisé qu'on prenait soin d'assurer un roulement afin de préserver l'équilibre géographique. Les participants ont estimé qu'il serait possible de mettre mieux à profit le jugement collectif des vice-présidents et, dans le même ordre d'idées, l'un d'entre eux a proposé que des réunions destinées à favoriser l'esprit d'équipe soient tenues périodiquement.

Exposé du Secrétariat : le rôle du Bureau

Après l'exposé de M. Nakano, le Chef du Service des affaires de l'Assemblée générale, Saijin Zhang, a renseigné le groupe sur le rôle et les fonctions du Bureau, notant que le rôle potentiel de celui-ci, défini par le Règlement intérieur, s'était vu accordé une attention occasionnelle dans le cadre des délibérations de l'Assemblée générale sur le renforcement de ses méthodes de travail et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ses activités. Soulignant le rôle du Bureau pour ce qui est de l'examen du projet d'ordre du jour, de l'inscription de questions à l'ordre du jour et de la répartition des questions, M. Zhang a brièvement rappelé les diverses mesures proposées par l'Assemblée générale dans ses résolutions précédentes en vue de renforcer le rôle du Bureau, notamment la recommandation tendant à ce que celui-ci continue de se réunir pendant toute la durée de la session et d'être le principal conseiller de l'Assemblée pour ce qui concerne l'efficacité de l'organisation, de la coordination et de la gestion de ses travaux.

Débat

Au cours du débat qui a suivi, plusieurs intervenants se sont à nouveau interrogés sur les moyens de mettre les vice-présidents davantage à contribution pour établir un dialogue avec les États Membres, et un participant a avancé qu'il faudrait leur accorder une plus grande visibilité. On s'est accordé à dire que les vice-présidents étaient globalement une ressource sous-exploitée et qu'il serait bon de faire davantage appel à eux, en tant que facilitateurs par exemple. Les participants se sont dits particulièrement satisfaits de la pratique consistant à réunir le Bureau pour un échange de vues avant l'ouverture de la session, et le représentant du Président élu de la soixante-septième session a indiqué que cette pratique serait maintenue pour la session à venir.

Exposé du Secrétariat : les grandes commissions et leurs travaux

Dans le cadre du troisième et dernier exposé, M. Nakano a donné des informations sur divers aspects liés à l'organisation des travaux des grandes commissions, en en distinguant les différentes phases – avant, pendant et après chaque session. Passant en revue les diverses dispositions prises par l'Assemblée générale au cours des dernières années, il a souligné qu'il importait que l'élection des membres des grandes commissions intervienne dans les temps et que le passage

d'une session à l'autre se fasse de manière harmonieuse, et a rappelé à cet égard que les bureaux devaient se réunir immédiatement après leur élection pour débattre de l'organisation et de la répartition de leurs travaux. Par ailleurs, l'Assemblée générale avait régulièrement demandé aux grandes commissions de continuer de s'employer à rationaliser leur ordre du jour en s'occupant particulièrement des questions qu'il était possible de n'examiner que tous les deux ou trois ans, de regrouper ou d'exclure de l'ordre du jour, comme elle l'avait de nouveau demandé dans sa dernière résolution sur la revitalisation de ses travaux.

Débat

Au cours du débat qui a suivi, la Présidente de la Quatrième Commission a jugé regrettable que les présidents des grandes commissions de la soixante-septième session n'aient pas encore été élus. Évoquant son expérience, elle a estimé que son excellente coopération avec le Secrétariat et son dialogue constructif avec les délégations avaient largement contribué aux travaux de la Quatrième Commission à la soixante-sixième session. Elle a proposé, vu les enseignements tirés de l'audition des pétitionnaires à cette session et le grand intérêt que celle-ci avait suscité à l'extérieur, que toutes les réunions des grandes commissions soient diffusées sur le Web. En outre, la Quatrième Commission avait tenu un long débat sur les moyens de rationaliser son ordre du jour mais avait réussi à réduire le nombre de ses réunions, notamment parce que la Présidente avait insisté pour que les séances soient ouvertes à l'heure prévue.

Le Président de la Première Commission a fait écho à certains des points évoqués précédemment, notant que le programme de travail de la soixante-sixième session de sa commission avait été modifié et rendu plus pragmatique. Une demande d'identification de la délégation qui avait réclamé la mise aux voix d'un projet de résolution dont la Commission était saisie avait suscité un débat sur la transparence des travaux de la Commission. Il restait à voir s'il se poursuivrait à la soixante-septième session. Même s'il avait été rationalisé au fil des ans, le programme de travail de la Première Commission devait être encore amélioré. La Commission était par exemple convenue de favoriser les échanges avec les représentants de différents mécanismes de désarmement et de maîtrise des armements en vue de garantir un niveau élevé de participation et des échanges fructueux. Le Président a estimé qu'il était particulièrement important d'associer la société civile et les organisations non gouvernementales aux travaux de la Première Commission, qui pourrait ainsi entendre leurs points de vue et en tirer profit.

Plusieurs participants sont convenus qu'il était souhaitable de rationaliser les ordres du jour et la charge de travail des grandes commissions, tout en reconnaissant la difficulté inhérente à cette tâche. En réponse à une question, on a de nouveau souligné qu'il serait extrêmement salutaire d'élire les présidents des grandes commissions dans les temps, tout particulièrement compte tenu de la complexité croissante des travaux de ces commissions. Il a également été rappelé qu'on arrivait au bout de la liste établie dans la résolution 48/264 de l'Assemblée générale aux fins du respect du principe de la répartition géographique pour ce qui concerne les présidents des grandes commissions et qu'il incombait aux États Membres d'en envisager le remplacement.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Le Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, a formulé des considérations sur le thème du séminaire, à savoir le renforcement des travaux de l'Assemblée générale, en se fondant sur son expérience en tant que Président, et a indiqué d'emblée que la question de la réforme et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies avait été l'un des quatre grands thèmes de la soixante-sixième session. Il a souligné que l'Assemblée générale jouait un rôle essentiel dans la recherche de solutions légitimes aux problèmes du monde actuel. Évoquant les travaux entrepris dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, coprésidé par les Représentants permanents de la Géorgie et de la Gambie, le Président a affirmé qu'il fallait veiller à ce qu'ils portent leurs fruits, tant sur le plan des méthodes de travail internes de l'Assemblée générale que de son rôle et de son autorité politique. Le Président a souligné que le rôle de l'Assemblée ne devait en aucun cas être perçu comme un simple substitut au mandat des autres organes principaux. Au contraire, la communauté internationale pouvait trouver dans cette instance un mécanisme viable et complémentaire au moyen duquel agir en cas d'impasse, comme on l'avait vu avec la situation en Syrie au cours de la soixante-sixième session. Il a rappelé qu'elle avait déjà tenu quatre réunions sur la question, lesquelles avaient notamment abouti à la nomination d'un Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, et entendu des exposés, notamment de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Président a souligné qu'il s'agissait là de mesures concrètes visant à revitaliser le rôle et l'efficacité de l'Assemblée.

Évoquant le rôle du Président de l'Assemblée générale, qui, parallèlement à l'ordre du jour de l'Assemblée, avait évolué et s'était élargi au fil du temps, M. Al-Nasser a souligné qu'il consistait à promouvoir le programme, à diriger et faciliter le suivi des activités de fond, et à contribuer à faire avancer les travaux, selon que de besoin. En d'autres termes, le Président de l'Assemblée avait un rôle de médiateur en chef. Il exerçait toutefois aussi, afin de mieux faire connaître les activités de l'Assemblée, des fonctions de sensibilisation et de représentation en dehors du Siège de l'ONU.

En outre, M. Al-Nasser a précisé qu'il importait tout particulièrement d'assurer des relations harmonieuses entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux, et souligné que, tout au long de la session, il avait maintenu une coopération étroite avec le Président du Conseil de sécurité et le Président du Conseil économique et social, ce qui avait contribué à harmoniser l'action menée pour promouvoir les questions dont l'ONU s'occupait. Le Président a également appelé l'attention sur sa bonne coordination avec le Secrétaire général, dont témoignaient les visites conjointes qu'ils avaient effectuées en Libye et en Somalie.

M. Al-Nasser a également fait observer qu'un des éléments qui compromettaient directement l'efficacité du Bureau était le fait que le mandat du Président était limité à une année, ce laps de temps ne permettant pas toujours à celui-ci de se familiariser avec le Bureau et de s'attaquer immédiatement aux questions multiples et diverses de l'ordre du jour de l'Assemblée.

M. Al-Nasser a également indiqué que l'écart entre les ressources financières dont disposait le Bureau et le budget nécessaire à son bon fonctionnement contraignait le Président à solliciter une aide financière extérieure auprès de son pays d'origine, ce qui était susceptible d'empêcher les ressortissants des pays en

développement et des pays les moins avancés de se porter candidats à la présidence et de mettre à disposition leurs talents et leurs grandes compétences à ce niveau.

En conclusion, M. Al-Nasser a noté que la soixante-sixième session, tenue alors que des changements historiques survenaient dans de nombreuses régions du monde, avait été particulièrement exigeante pour l'Assemblée générale. Face à ces défis, l'Assemblée générale était restée forte, active et dynamique, jetant des ponts et nouant de nouveaux partenariats. Ce faisant, elle avait réaffirmé sa place en tant qu'organe le plus légitime, représentatif et universel du monde.

Débat

Au cours du débat qui a suivi, les participants ont soulevé nombre de questions intéressantes et procédé à un échange de vues sur l'ensemble des questions abordées au cours du séminaire. Un intervenant s'est interrogé sur les mesures à prendre pour mieux assurer l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en réponse à quoi un autre participant a suggéré la création d'un organe qui tiendrait les États Membres régulièrement informés de l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Le Président a reconnu qu'un bon mécanisme de suivi était nécessaire, tout en faisant observer que l'exécution des mandats impliquait des responsabilités variées. Un intervenant a estimé que le Bureau de l'Assemblée générale pourrait apporter une contribution plus utile en exerçant des fonctions proches de celles d'un cabinet, ce à quoi un autre participant a objecté que les membres du Bureau pouvaient avoir des engagements rendant cette entreprise difficilement réalisable. Un intervenant a fait valoir que les vice-présidents pourraient être chargés de tenir des consultations avec les groupes régionaux. En réponse à une autre question, le Président a noté que le séminaire avait apporté une importante contribution en faisant avancer la question de la médiation, et s'est félicité à cet égard de l'initiative prise par la Finlande.

Observations finales et récapitulatives

En conclusion, le Représentant permanent de la Finlande a fait la synthèse de la réunion et remercié l'ensemble des participants d'avoir participé activement aux discussions, ce qui avait mis une nouvelle fois en évidence le vif désir des États Membres, et en particulier du Bureau élu pour la soixante-septième session, de renforcer les travaux de l'Assemblée générale.

Pièce jointe

Liste des participants

Nassir Abdulaziz Al-Nasser
Président de l'Assemblée générale

Tariq Al-Ansari
Chef de cabinet adjoint du Président de l'Assemblée générale

Stuart Beck
Représentant permanent des Palaos

Rodney Charles
Représentant permanent de Trinité-et-Tobago

Ken Kanda
Représentant permanent du Ghana

Henry Leonard Mac-Donald
Représentant permanent du Suriname

Simona Miculescu
Représentante permanente de la Roumanie

Abulkalam Abdul Momen
Représentant permanent du Bangladesh

Vijay Nambiar
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar

Ron Prosor
Représentant permanent d'Israël

Nawaf Salam
Représentant permanent du Liban

Herman Schaper
Représentant permanent des Pays-Bas

Zahir Tanin
Représentant permanent de l'Afghanistan

Shekou M. Touray
Représentant permanent de la Sierra Leone

Jarmo Viinanen
Représentant permanent de la Finlande

Sewa Lamsal Adhikari
Représentante permanente adjointe du Népal

Ernest Tchiloemba Tchitembo
Ministre conseiller, Mission permanente du Congo

Damjan Krnjević-Mišković
Conseiller principal du Président élu pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale

Sami Wacklin
Conseiller spécial, Mission permanente de la Finlande

Saijin Zhang
Chef du Service des affaires de l'Assemblée générale, Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Kenji Nakano
Spécialiste des questions politiques (hors classe), Service des affaires de l'Assemblée générale

Henry Breed
Spécialiste des questions politiques, Bureau du Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Georg Zeiner
Spécialiste des questions politiques, Bureau du Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social